

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu affiché le : 15 avril 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal: 8 avril

2022

Nº 22-04-08

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour

de la séance : 29

OBJET:

Subventions aux associations — Année 2022

Secrétaire de séance : Philippe DENIS

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Gilles GRANGIER – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS – Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS – Céline BENNICI à Philippe DENIS – Romain MONTELIMARD à Aurélie DESBREE.

Membre absent:

Ludovic GONON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-08-DE

Accusé certifié exécutoire



OBJET DE LA DELIBERATION:

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022

Tous les présidents et membres de bureau d'association ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à leur association.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu les délibérations en date des 9 février et 23 mars 2022 fixant des acomptes sur subvention de fonctionnement aux associations suivantes : Association CLSH (7 000 €), Association Halte-Garderie Petits Galopins (62 500 €),

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2022 intervenu ce jour,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations "Loi 1901",

Après étude des différentes demandes par la commission finances les 15 mars et 05 avril 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

■ **DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2022 les subventions telles que figurant ci-dessous :

■ NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ACMM – ASSOCIATION CULTURELLE DES MONTS DU MATIN	1 200,00 €
ASSOCIATION AIMER LA VIE	200,00 €
AMICALE GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE DE ST GALMIER	360,00€
AMITIE FRANCO PORTUGAISE	450,00 €
ASSOCIATION DE PARENTS INDEPENDANTS DES ECOLES PUBLIQUES DE ST GALMIER	1 600,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES LUDOTHEQUE	21 200,00 €
ASA FOREZ	5 000,00 € Animation
ASSOCIATION CINEMATOGRAPHIQUE BALDOMERIENNE	3 000,00 €
ASSOCIATION DES ELEVEURS DE CHEVAUX DE TRAIT DE LA LOIRE	400,00 € Animation
FETE DES CLASSES BALDOMERIENNES	500,00 €
BIBLIOTHEQUE AU JARDIN DES LIVRES	31 360,00 €
ASSOCIATION CLSH DE ST GALMIER	25 500,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-08-DE

Accusé certifié exécutoire

COMITE DES FETES DE ST GALMIER	2 500,00 € Fonctionnement 600,00 € Exceptionnelle 2 500,00 € Animation
COMITE SOCIAL DU PERSONNEL COMMUNAL	12 500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	94 000,00 €
EQUIPE D' ANIMATION HOSPITALIERE DE ST GALMIER - GENERATION PARTS AGES	3 150,00 € Fonctionnement 350,00 € Exceptionnelle
ASSOCIATION des ANCIENS AFN de St GALMIER (F.N.A.C.A)	450,00€
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE - LIRE ET FAIRE LIRE	100,00€
LA SARBACANE	3 500,00 €
ASSOCIATION LES AMIS DE LA ROSERAIE	500,00€
LES BULLES DE POILS	900,00€
ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS VEAUCHE	135,00 €
LES AMIS DU VIEUX SAINT GALMIER	1 500,00€
LES VIELLES SOUPAPES BALDOMERIENNES	750,00 € Fonctionnement 600,00 € Exceptionnelle
ASSOCIATION HALTE GARDERIE PETITS GALOPINS	250 500,00€
ASSOCIATION LA MELODIE DES SOURCES	1 000,00€
HARMONIE DE ST GALMIER NOT EN BULLES	7 490,00 €
OCCE42-CS 1801481 ECOLE MATERNELLE LE PETIT PRINCE	3 390,00€
OCCE42-CS 1802492 ECOLE ELEMENTAIRE LA COLOMBE	4 500,00 € Fonctionnement 1 200,00 € Exceptionnelle
OGEC JEAN PAUL II	4 140,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS	9 800,00 € Fonctionnement 600,00 € Exceptionnelle
ASSOCIATION CROIX BLANCHE PAYS DE ST GALMIER	720,00€
ASSOCIATION SOCIETE HIPPIQUE ST GALMIER ST ETIENNE – Travaux piste	19 700,00 €
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE - 973 SECTION ST ETIENNE/PELUSSIN	100,00€
TELETHON SAINT GALMIER	765,00 €
ASSO INFORMATIQUE 42	150,00€
-	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-08-DE

Accusé certifié exécutoire

OFFICE DE L'ECONOMIE DE SAINT GALMIER	15 000,00€
A BOUT DE SOUFFLE	321,00 € Fonctionnement 700,00 € Animation
HIFUMI	361,00 €
ASOS	791,00 € Fonctionnement 2 000,00 € Animation
ASSOC. UNION SPORTIVE ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS (U.S.G.C.)	4 316,00 € Fonctionnement 3 000,00 € Dotation sport 600,00 € Exceptionnelle 5 000,00 € Animation
ASSOCIATION LES AILES FOREZIENNES	601,00€
ASSOCIATION AEROMODELES DE ST GALMIER	321,00 €
ASSOCIATION LES MALHAS ST GALMIER	321,00 €
BILLARD CLUB DE ST GALMIER	400,00€
ASSOCIATION BOXE THAI 42	1 604,00 € Fonctionnement 1 000,00 € Animation
ASSOCIATION DES CAVALIERS BALDOMERIENS EQUIP'TEAM JUNIOR	2 000,00 €
CENTRE DE DEFENSE PERSONNELLE – CENTRE DE FORMATION DE DEFENSE(CFDPSG)	441,00€
ASSOCIATION CYCLOS RANDONNEURS DE ST GALMIER	795,00 € Fonctionnement 500,00 € Animation
ASSOCIATION ETOILE SPORTIVE BALDOMERIENNE	3 305,00 € Fonctionnement 2 500,00 € Dotation sport
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB BALDOMERIEN	748,00 €
FURIOUS CARPE 42	321,00 €
ASSOCIATION LA GAULE BALDOMERIENNE	321,00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE ST GALMIER	521,00€
ASSOCIATION ST GALMIER JUDO CLUB	1 157,00 € Fonctionnement 1 500,00 € Dotation sport 500,00 € Animation
ASSOCIATION KARATE CLUB BALDOMERIEN	1 540,00 €
LES PAS PETILLANTS	321,00 € Fonctionnement 600,00 € Animation
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION BADMINTON	1 132,00 € Fonctionnement 600,00 € Animation
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	61 000,00 € Fonctionnement 5 000,00 € Animation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-08-DE

Accusé certifié exécutoire

TOTAL	659 804,00 €
WOODSPOT	321,00€
ASSOCIATION ENTENTE FOREZIENNE DE VOLLEY BALL	1 463,00 € Fonctionnement 1 500,00 € Dotation sport 500,00 Animation
ASSOCIATION AMIS USEP CANTON DE ST GALMIER (ECOLE LA COLOMBE)	321,00 €
ASSO. SPORTIVE SCOLAIRE STE STEPHANIE (U.N.S.S.)	321,00 €
ASSOC. SPORTIVE DU COLLEGE JULES ROMAIN (U.N.S.S.)	321,00 €
LA PETITE BALLE BALDOMERIENNE	875,00 €
TENNIS CLUB DE ST GALMIER	4 784,00 € Fonctionnement 4 000,00 € Dotation sport
SOCIETE GYMNIQUE BALDOMERIENNE	1 523,00 €
LA PETANQUE DU PARC	1 156,00 € Fonctionnement 1 000,00 € Animation
PARACHUTISTES DE LA LOIRE	1 000,00 € Animation
ASSOCIATION SPORTIVE DES	721,00 € Fonctionnement

- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2022,
- RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom de l'association,
- INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 25 avril 2022.

LE MAIRE, Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2022

Affichage: 15/04/2022

